

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de renouvellement de branchement GRDF en trottoir avec empiètement en chaussée, rue Kléber par l'entreprise Guy PATTYN, il convient de prolonger notre arrêté N°2021-28730 en date du 2 août 2021 et prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N°2021-28831.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté 2021-28730 en date du 2 août 2021 est reconduit dans les mêmes conditions jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté 2021-28730 restent inchangés.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

N°2021-28831.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA Fort de LEZENNES rue Chanzy 59260 LEZENNES,
- Monsieur le Directeur de d'ILEVIA à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise GUY PATTYN ZA de la Houssoye rue René Laennec LA CHAPELLE D'ARMENTIERES.

Affiché le :

15 SEP. 2021



Fait à Villeneuve d'ASCQ,
Le 13 septembre 2021,
Le Maire,

Gérard Caudron.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuve-d-ascq.fr